

ABONNEMENT.

Un an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 9

Poste :

Un an... 32 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

Chez M. DONGREL et ROLLIER,
Place de la Bourse, 33;
A. EWIG,
Rue Fléclier, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20
Réclames... 50
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas.

On s'abonne
chez M. HAVAS-LAFITE et Co,
Place de la Bourse, 6.

Abonnement continu jusqu'à réception d'un avis
contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

30 Décembre 1878.

ELECTIONS SÉNATORIALES

Du 5 janvier 1879.

Candidats conservateurs.

M. le Général D'ANDIGNÉ, sénateur
sortant.

M. le Baron LE GUAY, sénateur sortant.

M. Achille JOUBERT, sénateur sortant.

Les trois maires des trois villes importantes
de Maine-et-Loire, — Angers, Cholet,
Saumur, — collectivement candidats au Sénat
dans l'élection du 5 janvier, adressent
aux électeurs sénatoriaux une circulaire pour
célébrer, expliquer et, si faire se peut, propa-
ger leur triple candidature. Ce document
électoral ne contient rien qui attire l'atten-
tion, sinon une affirmation, peu déguisée,
du caractère officiel dont les trois maires
voudraient se parer pour séduire les élec-
teurs.

« Ils (les trois maires) ont pensé, disent-ils,
que des candidats choisis parmi les élus
du suffrage universel, et tenant de la con-
fiance du gouvernement les fonctions qu'ils
remplissent, répondaient bien à la situa-
tion. »

Se réclamer de la « confiance du gouver-
nement » pour demander aux électeurs d'al-
ler représenter au Parlement « la confiance
du gouvernement, » c'est l'essence même de
la candidature officielle, que les républicains
font semblant de blâmer et de condamner...
chez les autres.

Du reste, on ne conteste pas aux trois
maires le titre qu'ils réclament; ils ont,
nous n'en doutons pas, la confiance de M. de
Marcère, qui a la confiance de M. Gambetta,
et ils la méritent, puisqu'ils s'en vantent.
Les électeurs conservateurs seront peu tou-
chés de cette recommandation mutuelle; elle

ne promet pas une garantie suffisante de ré-
sistance aux programmes radicaux de Ro-
mans et de Belleville, que favorise la docilité
complaisante de M. de Marcère.

On s'étonne seulement que ces trois mai-
res républicains, en théorie partisans de la
division des mandats, administrateurs de
trois villes importantes, puissent penser un
instant à se distraire du devoir laborieux et
incessant, que leur impose « la confiance du
gouvernement. » Cet appétit, cette recher-
che inconsidérée de mandats divers, difficile
à exercer dans le même temps, avec une
égale attention, prouve jusqu'à l'évidence
que l'esprit de parti, plus que l'intérêt pu-
blic, a dicté le choix de pareilles candidatu-
res.

Celles-ci ne se présentent pas, non plus,
avec un programme politique bien défini,
bien net, de manière à répondre à toutes
les questions que l'on est en droit de poser
au nom des intérêts conservateurs. Le mani-
feste des trois maires se préoccupe unique-
ment de fournir au Sénat une majorité qui
« s'entende avec la Chambre pour faciliter
le fonctionnement régulier du gouverne-
ment établi. » Mais en quoi donc la ma-
jorité actuelle du Sénat a-t-elle empêché le
gouvernement établi de fonctionner régu-
lièrement? Ce n'est pas elle, apparemment,
qui ait jamais refusé au gouvernement le bud-
get nécessaire à l'administration régulière du
pays.

Le manifeste, pour être sincère, ne de-
vrait pas avoir l'air d'ignorer que le chef
avoué du parti républicain a formulé à Bel-
leville, et renouvelé à Romans, un pro-
gramme de la vraie République, dont les
conservateurs s'inquiètent vivement et avec
raison. Il n'est pas possible qu'en face de ce
programme connu, un candidat au mandat
de sénateur n'ait pas la volonté ou de le
combattre ou d'y aider. Il faut être pour ou
contre; celui qui resterait indifférent ou n'o-
serait se prononcer, serait le pire des can-
didats.

(Union de l'Ouest.) J. A.

Chronique générale.

L'INCIDENT DE TUNIS.

On a parlé plusieurs fois, après le Con-
grès de Berlin, de la Tunisie, dont l'an-
nexion ou le protectorat devait être le lot de
la France ou de l'Italie en cas de partage de
l'empire ottoman.

Un conflit vient de surgir tout à coup en-
tre le bey et le gouvernement français,
comme pour réveiller une question que l'on
croyait abandonnée.

La France a publié de longs détails à ce
sujet. Voici le résumé des faits qui auraient
amené l'intervention diplomatique de notre
ministre des affaires étrangères.

Un de nos compatriotes, M. le comte de
Sancy, a passé avec le bey de Tunis divers
contrats aux termes desquels il doit établir
dans le pays de vastes haras. Il en a déjà
organisé un de soixante chevaux. Mais le
bey vient de se refuser tout à coup à remplir
ses engagements.

M. de Sancy, en présence de ce refus,
s'est adressé au consul français, pour obte-
nir une enquête et faire constater la violation
du contrat par le gouvernement tunisien.
Le consul a demandé l'enquête au bey;
mais, à son tour, il s'est heurté à une résis-
tance obstinée.

M. Waddington serait alors intervenu
pour se plaindre de cette injustice faite à un
de nos nationaux et exiger l'enquête.

Le bey aurait alors non-seulement opposé
un second refus, mais encore menacé de re-
prendre, le 9 décembre, par la force, les ter-
res et les haras de M. de Sancy.

Les traités passés avec le bey de Tunis in-
terdisent formellement aux autorités tuni-
siennes de pénétrer dans une propriété euro-
péenne « sans l'autorisation et l'assistance
du consul du propriétaire. » La prétention
du bey violerait donc manifestement les trai-
tés internationaux.

Notre chargé d'affaires, M. Roustan, pré-
vint alors le gouvernement tunisien qu'il re-
pousserait la force par la force, et il envoya

son premier drogman avec ses janissaires
garder le domicile de M. de Sancy.

Le 9 décembre, quand les officiers tuni-
siens se présentèrent, ils trouvèrent les re-
présentants du consul prêts à résister et
ne se retirèrent que devant la menace d'un
conflit sanglant.

Tel est le résumé de l'affaire exposée par
la France et dont ce journal garantit l'exac-
titude.

S'il en était ainsi, il ne faudrait pas se
dissimuler la gravité du conflit, car le bey
aurait non-seulement violé les droits d'un de
nos nationaux, mais encore outragé notre
représentant.

Il est assez bizarre que cette question sur-
gisse tout à coup après les bruits qui ont
couru sur une compensation donnée à la
France en Tunisie, et quand on sait les pré-
tentions de l'Italie sur cette province d'Afri-
que. Des complications peuvent suivre cette
querelle. Nous croyons peu que le bey,
abandonné à lui-même, ait cherché un con-
flit avec la France; nous soupçonnons une
influence étrangère qui l'aurait poussé à ces
procédés violents.

On raconte que le consul général d'Autri-
che était mêlé aux officiers tunisiens qui se
sont rendus chez M. de Sancy. Mais la France
elle-même en doute, puisqu'elle le donne
sous forme interrogative; et pour nous,
nous n'y croyons pas du tout. L'Autriche-
Hongrie n'a aucun intérêt en cette affaire,
elle en a moins encore à nous susciter des
embarras.

Quel était donc ce consul étranger qui ac-
compagnait les officiers tunisiens?

D'après les renseignements les plus cer-
tains, M. Gambetta prépare actuellement
une conversion politique. Renonçant à la
présidence de la République qui serait pour
lui un poste trop difficile, il songerait au
contraire à proposer le renouvellement des
pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon.

En revanche, l'ex-dictateur n'est pas éloi-
gné de se mettre à la tête du gouvernement
après les élections du 5 janvier, en prenant

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA DISPARITION
DU GRAND KRAUSE

(Suite.)

LXVII.

Comme tout le village était ému de la disparition
du grand Krause, mes quatre vauriens étaient ve-
nus, pour se distraire, rôder autour de la maison,
afin de voir comment cela se passe dans une mai-
son où il y a un grand malheur.

Dans les dispositions d'esprit où j'étais, je ne fus
pas fâché de trouver quelqu'un en faute et de pou-
voir tomber sur ce quelqu'un.

Les gamins étaient si occupés de la maison où
il y avait eu un malheur, qu'ils ne me virent pas
arriver. Je tombai sur eux comme la foudre, et je
leur criai :

— Attendez-moi un peu, mes chers polissons! je
vous apprendrai à venir ennuyer le monde!

Il y eut deux squifflets sur deux joues rebon-
dies, il y eut une oreille qui s'allongea démesuré-
ment entre mon index et mon pouce; il y eut une

déroute générale; des supplications très-humbles
tant que les coupables furent à portée de ma main,
et des injures très-vilaines quand ils eurent gagné
du champ. Le mot « Musaraigne » retentit au mi-
lieu des haies et des clôtures, accompagné des épi-
thètes les moins flatteuses; une pierre assez grosse,
partie d'une houblonnière, fit voler la poussière à
deux pas de moi; et puis, ce fut fini, j'étais maître
du champ de bataille.

Cette petite escarmouche avait eu pour effet de
me fouetter le sang et de me faire oublier pour le
moment l'injustice du père Wœchler et mes pro-
pres sottises.

Ma mère et la mère Seckatz étaient près de la
paralytique. J'éprouvai un grand trouble en voyant
la figure de cette mère qui avait perdu son fils; je
ne la trouvais pas cependant si abattue ni si défaité
que je m'y attendais, d'après le récit de la mère
Seckatz, mais elle avait néanmoins quelque chose
de particulier que je ne saurais pas dire, mais qui
me serra le cœur.

Je lui demandai de ses nouvelles; elle me répon-
dit que cela n'allait pas si mal que cela aurait pu
aller, si elle n'avait pas eu de bonnes amies pour
lui tenir compagnie et pour lui donner du courage
et de l'espoir.

Les malades et les affligés qui savent lire et qui
ont de bons livres à leur disposition sont bien heu-
reux! Dans certains livres, ils puisent du courage,

de l'espérance, ou tout au moins de la résignation;
dans certains autres livres, ils trouvent une dis-
traction agréable qui les aide à passer le temps, et
les empêche de songer toujours à leur chagrin jus-
qu'à en devenir fous.

La pauvre paralytique savait peut-être lire (ce
qui n'est pas bien sûr), dans tous les cas, elle
n'avait point de livres à sa disposition: ma mère
et la mère Seckatz lui tenaient lieu de livres. Ma
mère n'avait pas sa pareille pour trouver toujours à
point la parole qu'il fallait dire pour encourager
les gens, pour les fortifier, pour les tirer de leur
douleur et les faire entrer dans l'espérance: elle
avait si bon cœur! La mère Seckatz avait bon
cœur aussi, et une manière à elle de raconter ses
méaventures qui aurait fait rire un haussier.

La malade me regarda pendant une bonne demi-
minute et fit compliment à ma mère sur ma bonne
mine; ensuite elle détourna la tête et poussa un
soupir: cela lui faisait quelque chose de voir un
camarade de son gargon.

Pendant que ma mère lui parlait, je jetai un coup
d'œil autour de moi. La chambre était si propre et
si bien rangée que je reconnus tout de suite la main
de ma mère. Je la reconnus encore à un certain
changement de dispositions qui ne devait pas être
l'effet du hasard. D'habitude, la petite table de sa-
pin où travaillait mon camarade était entre la fe-
nêtre et la porte, sous les yeux mêmes de la paraly-

tique. Ma mère l'avait mise dans le fond de la
chambre; les livres et les cahiers étaient rangés
dessus avec le plus grand soin. Elle avait pensé que
si elle avait toujours cette table sous les yeux, la
mère de Krause ne cesserait pas une minute de
songer à celui qu'elle y voyait assis d'habitude.
Elle y pensait déjà bien assez sans cela.

LXXIV.

Il me vint à l'idée d'aller du côté des champs
pour faire un tour de promenade. Comme j'allais
tourner au coin d'un sentier, j'entendis un bruit de
pas et je vis, par un trou de la haie, mon père qui
s'avancait lentement, la tête basse, et d'un pas
fatigué. Il arrivait du bois de la Corne, à travers
champs, pour raccourcir son chemin, et il suivait
un sentier qui aboutissait à celui des Krause, à
quelques pas de moi.

Mon premier mouvement fut de passer par le
trou de la haie, et de le rejoindre pour rentrer
avec lui. Mais comme ma conscience n'était pas
en très-bon état, j'eus honte de me montrer à lui.
J'aimais mieux avoir affaire d'abord à ma mère.
Je restai donc caché pour lui donner le temps de
passer.

Avant de descendre dans le sentier des Krause,

la place de M. Dufaure. Il choisirait ses collaborateurs parmi les républicains de la nuance Léon Renault.

Le conseil des ministres a décidé que le décret de convocation des électeurs dans les circonscriptions législatives, vacantes pour cause d'invalidation, paraîtrait le 5 janvier, et que les élections seraient fixées au dimanche 26.

Le retour du Parlement à Paris devient de plus en plus certain, si nous en croyons le langage de l'un de nos sous-ministres qui a dit dans la soirée de Noël à différents personnages politiques qui dînaient avec lui : « D'ici au mois de mars, nous siégerons à Paris ; toutes nos dispositions sont prises pour cela ; il n'y a que le Maréchal qui pourrait s'y opposer, mais nous le décidons ! »

Nous apprenons que d'importantes nominations dans le corps diplomatique se préparent au ministère des affaires étrangères pour le commencement de janvier. Ces nominations sont presque décidées et vont être présentées à la signature du Maréchal.

Le conseil municipal de Paris vient de réduire les traitements des instituteurs et institutrices congréganistes au minimum fixé par la loi de 1875, soit 250 et 150 francs. « Si le conseil agit ainsi, » écrit le rapporteur, « c'est en parfaite connaissance de cause. Il est certain que le traitement de 250 et de 150 fr. assigné aux directrices et aux sous-directrices congréganistes des salles d'asile n'est pas suffisant pour vivre... » — On ne peut rien ajouter à cet aveu cynique.

La Marseillaise accentue sa résistance à la dictature du chef des commis-voyageurs. Elle relève vertement une phrase de la *Petite République* annonçant que M. Gambetta « ferait son devoir au besoin contre les imprudences de ses amis, même les meilleurs, même les plus estimables, s'ils venaient à en commettre », et elle ajoute :

« Ces difficultés promises doivent venir de quelqu'un ou de quelque chose. Proviendront-elles de la Constitution ? du Sénat ? de la Chambre ? du Maréchal ?... Non ! Tout cela n'existe pas aux yeux de M. Gambetta. Si quelque difficulté venait de ce côté-là, il saurait la tourner. Cherchons donc ailleurs. Eh ! parbleu ! c'est bien simple : il y aura des difficultés, c'est évident, et M. Gambetta le sait mieux que personne, puisque c'est lui qui les fera naître.

» Prouvons. Nous demandons l'amnistie, M. Gambetta la demande aussi, moins fortement que nous, mais enfin il est bien obligé de la demander quand il se trouve au milieu d'électeurs, — mais il se ratrape

mon père s'arrêta sur un petit monticule et regarda du côté de la campagne, en mettant sa main au-dessus de ses yeux, à cause du soleil.

Tout à coup il tressaillit, redescendit dans le sentier, et se cacha derrière un gros pied d'aubépine, si près de moi que je l'entendais respirer ; je voyais trembler sa main, qui serrait son gros gourdin de voyage. Je fus pris, sans savoir pourquoi, d'une vague terreur.

Au bout de quelques instants, j'entendis un bruit de pas dans le sentier, et mon père se ramassa sur lui-même, comme s'il se préparait à sauter sur quelqu'un.

Mes dents commencèrent à claquer, et mes bras devinrent si faibles, à la saignée, que je manquai de tomber en avant.

Quand la personne que mon père attendait tourna le dernier coude du sentier, je reconnus le père Strecker qui s'avancait en traînant la jambe. Il avait mis son bâton sous son bras, pour ôter son chapeau et pour s'essuyer le front avec un grand foulard à carreaux.

Quand il fut tout près de nous, mon père s'élança hors de sa cachette, se planta au milieu du sentier, en mettant son bâton en travers et s'écria d'une voix de tonnerre :

— On ne passe pas !

Je l'avoue à mon éternelle honte, j'avais cru un moment que mon père allait prendre son ennemi

en la faisant repousser au Parlement et dans la presse, par ses amis.

» Nous réclamons une répartition plus égale de l'impôt. M. Gambetta, président de la commission du budget, trouve que nous devons nous trouver satisfaits puisqu'on a dégrèvé les droits qui opprimaient la chircorée.

» Nous prétendons qu'une Chambre unique est seule compatible avec les mœurs d'une démocratie organisée. M. Gambetta préconise et vante un Sénat, source permanente de conflits.

» Nous exigeons la liberté de la presse, absolue, complète ; M. Gambetta nous annonce une liberté codifiée, réglementée, avec des catégories de délits.

» Nous voulons un gouvernement responsable, — et responsable non-seulement devant l'opinion et le Parlement, — mais aussi devant les juges et devant les fonctionnaires chargés d'exécuter les jugements. M. Gambetta repousse cette responsabilité, et, pour y échapper personnellement, le cas échéant, déclare ne pas vouloir du pouvoir. Il est et veut être le moteur irresponsable d'un gouvernement occulte. Voilà la couronne qu'il brigue : couronne qui n'a que des roses et pas d'épines.

» M. Gambetta fait menacer par la plume anonyme d'un rédacteur de ses journaux, tous ceux qui ne se soumettront pas à sa dictature. Nous, au contraire, nous ne voulons plus de maître et nous entendons que l'homme demeure libre dans la République libre.

» De là des difficultés qui nous attendent. La majorité républicaine du Sénat ne changera rien à la situation. On ne tiendra pas ce qu'on nous a promis. Encore une fois, nous serons déçus, bernés, bafoués. Encore une fois, on nous recommandera patience et modération. Nous nous y attendions. Aussi pensons-nous que, malgré sa grande habileté oratoire, M. Gambetta s'est trompé dans son discours au Grand-Hôtel. Ce n'est pas l'ère des difficultés qui va s'ouvrir devant nous, c'est l'ère de l'impuissance.

L'ÈRE DE L'IMPUISSANCE, le mot est juste, et nous le retenons.

Sous ce titre : *Les Paroles et les Actes*, le *Journal de la Nièvre* publie la lettre suivante qui lui est adressée de Paris :

« Lecteur assidu de votre journal, j'y vois que M. Cyprien Girerd, après avoir tonné contre les gros traitements,

» Tonné contre l'institution des sous-secrets d'Etat,

» Tonné contre la conservation des forêts, dont il demandait l'aliénation,

» Tonné contre les rois et les empereurs, égorgés de peuples,

» Est aujourd'hui sous-secrétaire d'Etat à 25,000 fr. d'appointements,

» Conservateur de ces mêmes forêts,

» Membre d'un gouvernement qui se flatte et se vante d'entretenir les relations les plus amicales avec tous les souverains de l'Europe.

» Cela peut nous donner la mesure de ce

en traître, lui ! et mon sang n'avait fait qu'un tour.

Je respirai avec force quand je vis qu'il y allait de franc jeu ; mais je fus saisi d'horreur à l'idée qu'ils allaient se battre là, sous mes yeux, et qu'il y aurait sans doute un grand malheur. Je criai au secours, ou plutôt je voulais crier au secours ; mais ce cri me resta dans le gosier, et je ressentis une angoisse pareille à celle que l'on éprouve quand on fait un mauvais rêve.

(Magasin pittoresque.)

(A suivre.)

Théâtre de Saumur.

DIRECTION CHAVANNES.

JEUDI 2 janvier 1879.

MARCEAU

Ou les Enfants de la République

Drame en 5 actes et 8 tableaux, de MM. Anicet Bourgeois et Michel Masson.

Bureaux à 7 h. 1/2 ; rideau à 8 h.

que valent les principes et les convictions de tous ces radicaux tonitrueux.

» Agréés, etc.

» Un de vos abonnés.

Plusieurs des réfugiés politiques qui se trouvent sur le territoire helvétique se vantent d'avoir reçu la promesse d'obtenir des autorisations spéciales, après le 5 janvier, de venir passer quelques jours en France.

Nous lisons dans le *Français* :

« On s'entretient dans le monde politique d'une assez plaisante aventure. M. Hector Pessard, ancien directeur de la presse au ministère de l'intérieur, actuellement rédacteur en chef du *National* et du *Petit National*, vient d'adresser aux préfets une circulaire par laquelle il se dit « autorisé par le ministre de l'intérieur à leur demander un service ». M. Hector Pessard rappelle l'importance du rôle que la presse est appelée à jouer dans nos institutions ; il signale l'intérêt qui s'attache plus particulièrement que jamais dans les circonstances actuelles à la plus large diffusion possible des journaux qui, « s'inspirant près du gouvernement même, reflètent plus spécialement sa pensée ». M. Hector Pessard indique naturellement parmi ces journaux le *Petit National*. Puis, il demande aux préfets de vouloir bien faire dresser dans leurs bureaux et lui faire parvenir une liste complète des vendeurs de journaux de leur département munis d'une autorisation de colportage délivrée par eux.

» A la fin de sa lettre, M. Hector Pessard se déclare « certain de pouvoir, en cette circonstance, compter sur le bienveillant empressement des nouvelles administrations », et adresse aux préfets ses remerciements anticipés. Cette circulaire a-t-elle en effet été adressée par M. Hector Pessard ? A-t-elle été adressée, comme on nous l'assure, à tous les préfets ou à quelques-uns seulement ? M. Hector Pessard a-t-il été, par une autorisation formelle, mis en droit de demander aux agents du ministère de l'intérieur leur bienveillant empressement pour le *Petit National* ? Il y a là des questions intéressantes auxquelles nous serions heureux d'avoir une réponse.

Le *Français* a raison ; il s'agit de savoir, comme le dit la *Lanterne*, si nous sommes revenus au beau temps de l'Empire, où l'administration était transformée en agence de propagande pour le *Petit Moniteur* et, plus tard, pour le *Petit Officiel*.

La *Lanterne* estime à bon droit que ce petit scandale a besoin d'être éclairci et pose cette question indiscrète :

« M. de Marcère serait-il actionnaire du *Petit National* ? »

M. Pessard tiendra, sans doute, à honneur de s'expliquer au plus tôt.

Etranger.

L'ATTITUDE DE L'ALLEMAGNE.

On écrit de Berlin à l'*Union* :

« Il y a un fait très-significatif qui est dissimulé le plus possible et presque passé sous silence, c'est un nouveau plan de mobilisation, déjà entré en vigueur depuis quelques jours. Il indique en détail toutes les mesures à prendre en cas de guerre, prescrivant de les préparer et de les étudier en temps de paix. On a modifié l'ancien règlement concernant la convocation de la landwehr et de la réserve : ainsi, les hommes qui seront appelés n'auront que 24 heures pour arranger leurs affaires, et l'ordre d'appel devra être remis sans retard, que ce soit ou non fête ou dimanche, pendant le jour ou pendant la nuit. Les autorités locales doivent, dès maintenant, se mettre au courant de toutes les prescriptions relatives, attendu qu'elles sont rendues responsables de tous les retards et inexactitudes provenant de leur fait.

« Que dites-vous de ce nouveau plan ? demandai-je à un politique de l'armée. — Il ne signifie rien, me répondit-il du ton le plus indifférent, chaque année ces mesures-là sont modifiées. »

» C'est ainsi qu'en parlent aussi quelques feuilles officieuses, qui sont là-dessus d'une excessive réserve ou plutôt dissimulation.

» Autre fait très-significatif. Vous savez

que le ministère du commerce a été scindé en ministère des travaux publics et en ministère du commerce et de l'industrie, et que ce dernier ministère a été détaché de l'administration prussienne pour faire partie de l'administration de la chancellerie impériale et être sous la direction de M. de Bismark. L'objet principal de cette division consiste à faire passer dans le domaine de l'administration impériale toutes les voies ferrées de l'Etat prussien, c'est un grand achèvement à l'acquisition de tous les chemins de fer de l'Allemagne par l'empire. C'est ainsi que le tenace chancelier poursuit sans relâche ses projets, gagnant chaque année du terrain.

» Remarquez qu'on a en même temps adopté une résolution de charger l'Etat ou ce même ministère impérial de la surveillance de tous les chemins de fer de Prusse, aussi bien ceux des compagnies que ceux de l'Etat.

» Ainsi marche la question d'Occident, lorsqu'on est tant préoccupé de la question d'Orient et qu'on se dit que le discours de lord Beaconsfield peut rassurer sur le sort du traité de Berlin. Ainsi disent les politiciens à courte vue, il n'y aura point de guerre.

» Sans doute l'Angleterre et la Russie paraissent vouloir se garder d'entrer en conflit, et la paix pourra être assurée pendant un certain temps en Orient ; mais en Occident, la paix est-elle assurée entre la France et l'Allemagne ?

» Là-dessus règne le plus grand silence : toutes les feuilles berlinoises évitent avec le plus grand soin de toucher tant soit peu à cette question. Ce silence n'est rien moins que rassurant, si l'on prend en considération les deux faits significatifs que je vous ai rapportés. D'ailleurs, les politiques discrets qui esquivent le mieux la question brûlante d'un conflit avec la France ne nient plus la possibilité de ce conflit au cas d'avènement du radicalisme. L'Allemagne, prenant toutes les mesures pour détruire chez elle la démocratie socialiste ou radicale, ne souffrira point qu'elle soit soutenue et alimentée par un Etat voisin, c'est-à-dire par la France, si elle avait le malheur de tomber aux mains de la démocratie radicale.

» Ce silence de la presse n'empêche pas le mouvement belliqueux d'opinion dans les basses couches. Quant aux commerçants et aux industriels, ils ne souhaitent pas encore la guerre comme solution, car ils espèrent une amélioration de la situation dans le remaniement des tarifs. L'impôt sur les fers étrangers et les cotons filés fins est adopté par les commissions, et on espère que le Reichstag pourra le sanctionner dès le mois de mars. Mais il se pourrait que ce tarif autonome sur lequel on compte absolument pour le relèvement des affaires, fût bien loin de produire l'amélioration qu'on espère et que la crise continuât à sévir ; alors le désespoir s'emparerait sans nul doute des esprits les mieux pensants qui vous disent tout contristés : « L'industrie est par terre. »

» L'avenir est donc toujours noir dans le nouvel empire. Le militarisme apparaît de plus en plus comme une charge écrasante et dont on espère être déchargé, surtout dans le Sud. D'ailleurs, le régime militaire prussien, avec sa sévérité impitoyable et que la politique a cru devoir introduire dans les armées des Etats confédérés, dans l'armée bavaroise principalement, produit des fermentations de discorde qu'on n'avait pas prévus et dont on ne se préoccupe pas assez.

ALLEMAGNE. — Il n'est pas de jour où le *Moniteur de l'Empire* n'annonce la suppression d'ouvrages et d'écrits périodiques entachés de socialisme. Les condamnations contre les personnes pullulent également, ainsi que les expulsions.

Mais que feront tous ces malheureux qu'on est fort aise de chasser de la grande cité parce qu'ils ne peuvent payer ni impôts ni loyers ?

Ainsi, il a été constaté que l'année dernière des poursuites ont été exercées à Berlin contre 200,000 contribuables qui n'avaient point acquitté leur contribution, et 120,000 locataires qui ne payaient pas leur loyer. Cette année, le nombre de ces coupables n'a pas diminué ; sans doute on a la ressource de les chasser et pourchasser, mais que deviendront-ils ? que feront-ils ?

Voici un fait nouveau en Allemagne qui ne peut que faire réfléchir.

Nous avons rapporté la mort tragique de l'étudiant de Wurzburg, tué par un sergent

prussien, et nous n'avons rien à ajouter à ce récit. Mais il convient de dire que ce fait a une portée immense. Ce n'est pas seulement la population de Wurzburg qui a été saisie de stupeur et d'indignation, mais toute la population bavaroise et des autres États du Sud. Toutes les villes universitaires partagent cette indignation.

À Wurzburg, le corps de la victime a été accompagné à la gare du chemin de fer par un cortège aux flambeaux composé de douze cents étudiants. Tous ou presque tous ont signé une adresse au recteur qui a promis de poursuivre cette affaire avec toute la sollicitude dont il est capable. Défense a été faite aux officiers de paraître dans les lieux fréquentés par les étudiants.

Nous n'avons pas laissé ignorer dans leur temps les mauvais traitements que bien des soldats bavarois avaient subis de la part des chefs prussiens et principalement des sous-officiers. Les haines sourdes qui en ont été engendrées éclatent à présent, et, depuis que le fait est arrivé, il est chaque jour commenté avec plus d'animation, et la conclusion, le refrain pour ainsi dire, c'est qu'il faut expulser de l'armée bavaroise tous les Prussiens.

Dans le Wurtemberg, l'opinion paraît s'être bien prononcée contre ces dominateurs de l'Allemagne. En effet, nous lisons dans un organe sérieux de ce pays que le roi a révoqué de ses fonctions de commandant de l'armée wurtembergeoise, le général Knappe de Knappstaedt.

DANEMARCK. — Un télégramme de Londres, en date du 26 décembre, fait connaître, d'après une dépêche de Copenhague publiée par le Standard, qu'un cabaretier de cette dernière ville a été arrêté pour avoir proféré des menaces de mort contre le roi.

Le mariage du roi de Hollande avec la princesse Waldeck est définitivement fixé au 10 janvier.

AUTRICHE. — On annonce que les fiançailles de M^{re} l'archiduc Rodolphe, prince impérial d'Autriche, avec M^{re} la princesse Marie-Mathilde-Victoire-Caroline de Saxe, auront lieu très-prochainement.

La princesse Caroline de Saxe est la nièce du roi de Saxe; elle est fille du prince Georges, frère du roi, et de l'infante Marianne de Portugal.

Chronique Locale et de l'Ouest.

M. le Général commandant l'École de cavalerie ne recevra pas de visites à l'occasion du Jour de l'An.

Le Maire de Saumur recevra, à l'Hôtel-de-Ville, le 4^{er} janvier, de 11 heures à 2 heures.

La Loire, qui est en crue depuis quelques jours, marque aujourd'hui lundi (midi) 3^m 50 au pont Cessart.

DÉPÔT DE REMONTE D'ANGERS.

Le Comité d'achat du Dépôt de remonte d'Angers procédera, dans les localités ci-après, aux achats de chevaux de selle de 3 ans 1/2 à 8 ans et de chevaux de trait de 4 à 8 ans :

À Longué, le mercredi 15 janvier, à 9 heures du matin.

À Saint-Clément-des-Levés, le mercredi 15 janvier, à midi.

À Doué-la-Fontaine, le jeudi 16 janvier, à 11 heures 1/2.

À Vihiers, le vendredi 17 janvier, à 9 heures du matin.

Et au Dépôt, à Angers, à 9 heures du matin, les 2, 4, 6, 7, 9, 11, 13, 20, 23, 25, 28 et 30 janvier.

NANTES.

Le citoyen Laplanche, dont nous avons annoncé l'arrestation, a été dirigé de Lyon sur Nantes où il est arrivé vendredi soir. Il a été écroué à la maison d'arrêt. Son affaire viendra probablement aux assises prochaines.

On lit dans le Journal du Mans :

« Le train n° 368, partant de La Flèche à 3 h. 15 du soir pour Sablé, a déraillé à la gare de Verroy.

» Le train, lancé dans une fausse direction par suite d'une aiguille mal dirigée,

est venu heurter des wagons arrêtés sur la voie.

» La machine a écrasé le premier de ces wagons, et, par suite du choc, est montée sur le second. Une secousse terrible en est résultée pour le train des voyageurs.

» On n'a eu fort heureusement aucune mort à déplorer.

» Seuls, le sieur Moquet, boucher à Sablé, Berlioz, chef de train, et M^{re} Geret, de La Flèche, ont été blessés. »

Le tribunal de commerce de la Seine vient de juger sur une question qui intéresse le public dans ses rapports avec certains commerçants.

Voici le fait :
On voit souvent, à la devanture de magasins, des objets avec indication du prix. La marchandise est belle, le prix modeste; l'acheteur affriandé entre dans la boutique et veut se faire livrer la marchandise étalée au prix indiqué. Le marchand refusé sous un prétexte quelconque.

A-t-il le droit de refuser? Telle est la question que plus d'un consommateur s'est souvent posée.

Le tribunal de commerce s'est prononcé pour le droit de l'acheteur. Il a motivé sa décision sur l'art. 1584 du Code civil, ainsi conçu :

« La vente est parfaite et la propriété est acquise de droit à l'acheteur à l'égard du vendeur, dès qu'on est convenu de la chose et du prix. »

Or, le fait de l'affiche placée sous les yeux du public, constitue de la part du marchand l'offre de sa marchandise, il y a donc accord sur la chose et sur le prix dès que l'acheteur déclare accepter la marchandise exposée et le prix convenu.

Nous n'avons pas cru inutile de signaler cette décision qui mettra fin, il faut l'espérer, à un usage qui, selon les justes expressions des considérants de la sentence des juges, « est contraire aux règles de la bonne foi qui doit présider aux transactions commerciales. »

Depuis que les examens de fin d'année ont été supprimés pour les étudiants en médecine, de nombreuses plaintes sont parvenues à l'administration.

Il est positif, en effet, que certains jeunes gens, n'étant plus obligés de travailler en vue d'épreuves prochaines et toujours redoutées, en prennent beaucoup plus à leur aise.

Il se pourrait, nous assure-t-on, que, pour remédier à cet inconvénient, on multipliat les examens, afin de tenir constamment les étudiants en haleine et de ne pas les laisser trop livrés à eux-mêmes.

TOUJOURS LA LOTERIE.

D'après les journaux de Paris, toutes les dispositions relatives au tirage de la Loterie nationale et à l'exposition des lots sont aujourd'hui définitivement arrêtées.

L'exposition commencera le 12 janvier et finira le 24 janvier au soir.

Le tirage sera opéré dans la grande salle des fêtes du palais du Trocadéro. Il commencera le 15 janvier, sans aucune remise. Il durera dix-huit jours environ.

Les six premiers jours (du 15 au 20 inclus) seront employés au tirage de 4,577 gros lots, représentant une valeur totale intrinsèque de 3,400,000 fr.

Les douze jours suivants (du 21 janvier au 4^{er} février) seront employés au tirage des 72,000 lots de moindre valeur.

Le dernier jour, les opérations seront terminées par le tirage de deux gros lots, auquel participeront toutes les séries de billets.

La délivrance de chaque lot sera opérée au Palais de l'Industrie, dix jours après le tirage, c'est-à-dire que le 25 janvier on pourra retirer les lots gagnés dans la journée de tirage du 15 janvier, — le 26 janvier, les lots gagnés le 16 janvier, et ainsi de suite.

PERCEPTION DE SAUMUR.

Les personnes qui redoivent sur leurs contributions sont priées de les solder.

Publications de mariage.

Pierre Tangourdeau, peintre en bâtiment (veuf), de Saumur, et Caroline-Emilie Camain, sans profession (veuve), même ville.

Gabriel Girard, employé de commerce, de Saumur, et Adèle-Marie Legrand, sans profession, d'Angers.

Louis-Emile Lemoine, menuisier, de Saint-Hilaire-Saint-Florent, et Virginie Milsonneau, couturière, de Saumur.

Faits divers.

LES MODES POUR LES HOMMES.

On parle sans cesse des modes actuelles pour les femmes, mais on s'occupe beaucoup moins, cela se comprend, de celles qui concernent le sexe fort.

Aujourd'hui en France, on ne rencontre qu'exceptionnellement un homme sachant bien s'habiller. Chose curieuse, le défaut en vient encore du manque d'unité dans les idées qui se remarque chez nous en toutes choses. Le sentiment démocratique pousse les uns vers une timidité exagérée et infimide les autres dans la manifestation libre de l'élégance qui est en eux.

Ce serait une grande erreur de croire que la simplicité affectée aujourd'hui par les hommes dans la manière de s'habiller implique une absence de prétention ou de coquetterie. Le cercle des prétentions n'a pas diminué avec le faste du costume. Toute cette élégance, qui se compose de l'habit noir, du pantalon noir, du gilet noir, de la cravate blanche, cache souvent un désir excessif de produire de l'effet — c'est ce qui entraîne une foule de petits commis de bureaux ou de magasin à revêtir ce costume le soir pour se rendre dans les théâtres de second ou de troisième ordre, afin de singer les hommes de beau-vivre et de traditionnelle tenue qui ont l'habitude, chaque soir et en tout temps, d'endosser l'habit pour dîner.

Quoi qu'il en soit, l'uniformité phalantérienne qui préside à la toilette des merveilleux de la génération actuelle comporte cependant certaines conditions auxquelles déjà plusieurs se conforment parmi les mieux autorisés en élégance. L'exemple qui arrive de Londres ne pourra qu'accentuer encore ces dispositions.

L'Angleterre donne le ton en matière de costume d'homme, et tout ce qu'elle décrète est adopté sur le continent. Subissons ce joug, sauf à perfectionner les modes qui nous arrivent de l'étranger et à les renvoyer plus jolies ensuite à ceux de qui nous les tenons.

Les principes sur lesquels repose l'élégance du costume chez les hommes sont les mêmes que ceux qui prévalent dans l'économie de la toilette des femmes. La coupe des vêtements doit strictement correspondre avec le mouvement des inflexions du corps. Toute dérogation à ces règles générales, lorsqu'il s'agit d'une toilette d'homme à notre époque, conduit à l'étrange, au bizarre et même au ridicule. Rien n'empêche que, dans le détail, le vêtement ne subisse des modifications fantaisistes; mais il faut qu'il reste fidèle aux lois du bon sens. L'HOMME LE MEILLEUR HABILÉ EST TOUJOURS CELUI QUI PASSE SANS QU'ON LE REMARQUE.

Pour la toilette des hommes, on est dans le règne du petit. On porte de petits chapeaux, de petits cols, qu'on corne légèrement au coin comme des cartes de visite, de petites cravates, où l'épingle se place excessivement haut, de petits paletots ne descendant pas plus bas que le genou; tout cela, en somme, est fort élégant et surtout très-rajeunissant. Les pères de famille, pourvu qu'ils n'aient pas d'embonpoint, ont l'air d'émancipés de collège avec ces modes-là.

Dialogue entre un électeur et un député républicain :

— Vous changez donc de domicile ?
— Moi, non.
— Tiens ! c'est quelqu'un qui a entendu votre dernier discours et qui disait que vous déménagiez.

Entre un sénateur inamovible et une brave paysanne :

— Oui, ma brave Catherine, je suis sénateur à vie !
— A vie ! mon pauvre monsieur, faut pas désespérer ! Peut-être qu'en vous conduisant bien....

UN REMÈDE BON MARCHÉ. — Prendre deux ou trois capsules de goudron de Guyot au moment

de chaque repas, dans les cas de rhume, toux bronchite, catarrhe, phthisie, et, en général, dans tous les cas d'affection des bronches et des poumons.

Chaque flacon du prix de 2 fr. 50 contient 60 capsules, ce qui remet le prix du traitement à dix ou quinze centimes par jour, et dispense d'employer pâtes, sirops, tisanes.

NOMBREUSES Imitations. — Exiger sur l'étiquette la signature Guyot imprimée en trois couleurs. 10.

Dépôt dans la plupart des pharmacies.

MUSÉE DES FAMILLES.

29, rue Saint-Roch, — Paris.

Prix de l'abonnement d'un an. — Paris : 7 fr. Départements : 8 fr. 50.

SOMMAIRE DES MATIÈRES DE JANVIER 1879.

Les Révolutions d'autrefois. — Fernand Cortès. Nouvelles. — La Houppelande, par Ch. Deslys. Etudes historiques. — Les Etrennes à Rome, par E. Muller. La Science en Famille. — Les légumes, par A. Dubarry. Géographies et Voyages. — La Suisse, par A. Surmay. Chronique. — Histoire du mois. — Les Livres. Illustrations. — Les Conquérants et leur victime. — La rixe dans le patio. — Vélasquez, Cortès et la Patrouille. — Cortès et Catalina. — La Houppelande. — La Légende d'Anna Perenna. — Les Consul's allant offrir un sacrifice. — Les postes fédérales. — Le Val de la Viège. — Les baraques devant Saint-Etienne-du-Mont. — Bonaparte au pont d'Arcole. — Costumes de la Frise et de la Zélande. — Mercure de France. — Théâtres.

COMPAGNIE

DES

VIDANGES ET ENGRAIS DE L'OUEST

Nantes, Angers, Tours, etc.

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 500,000 FR. divisé en 1,000 actions de 500 fr.

Tout le monde sait combien les anciens procédés d'extraction de vidanges, encore en usage dans notre ville, sont à la fois incommodes, nauséabonds et même peu productifs.

Un nouveau système, dit système-hydro-barométrique, appliqué déjà dans la plupart de nos grandes villes, a donné le moyen unique et sûr d'obvier, avec de grands avantages, à ces trois inconvénients.

Par le moyen d'appareils dont l'action est basée sur la force atmosphérique et qui réunissent toutes les conditions de salubrité et de célérité désirables, on arrive à l'utilisation pratique et productive des vidanges, à la formation des engrais, et à la fabrication du sulfate d'ammoniaque en réalisant trois grandes supériorités sur les anciens systèmes, supériorités que nous résumons ainsi : 1^o Suppression des dépotoirs; 2^o Séparation, dès leur arrivée à l'usine et en quelques instants, des matières solides et des liquides; 3^o obtention rapide des matières solides agglomérées et formant des tourteaux d'un engrais riche, logeables et secs au sortir de l'appareil.

C'est pour l'exploitation de ce système constituant un véritable et réel progrès que s'est formée la Société des Vidanges et Engrais de l'Ouest dont le siège est à Paris, rue Taitbout, 80, ayant une succursale à Nantes, et qui vient d'en établir une à Angers.

Nous ne pouvons ici développer tous les avantages qui résulteront, pour le public, de ce nouveau système d'exploitation; ce qu'il nous est permis d'affirmer, c'est qu'il supprime ces immondes véhicules que l'on heurte le soir et qui infectent la rue et l'intérieur des maisons pendant des nuits entières.

Nous croyons savoir que la municipalité d'Angers a vivement encouragé cette innovation; le public, par ses suffrages et par son concours, ne saurait être indifférent à ce progrès qui offre aux actionnaires la perspective de bénéfices importants et certains.

La Souscription est ouverte, jusqu'au 31 décembre, à SAUMUR, à la place de la Bilange.

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

Injection Brou et Capsules Ricord (Voir aux annonces).

P. GODET, propriétaire-gérant.

GRANDS MAGASINS DE LA GLANEUSE

51 et 53, rue Saint-Jean, 51 et 53

SAUMUR

ÉTRENNES 1879

A l'occasion du JOUR DE L'AN, mise en vente d'affaires exceptionnelles
EN FOURRURES, MANCHONS ET BOAS

Grèbes et autres
FOULARDS, CRAVATES, ÉCHARPES DENTELLES
MOUCHOIRS, ARTICLES DE PARIS, etc., etc.

N.-B. — Tous ces articles, achetés tout spécialement pour les **ÉTRENNES**, sont d'une fraîcheur irréprochable et d'un **BON MARCHÉ** sans précédent.

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

ADJUDICATION

Pour 3, 6 ou 9 ans, à dater du 1^{er} janvier 1880,

DU DROIT DE PÊCHE

SUR LE THOUET,

Depuis son embouchure jusqu'à l'embouchure du canal de la Dive.

L'adjudication aura lieu le samedi 4 janvier 1879, à midi,

En l'étude et par le ministère de M^e LAUMONIER.

S'adresser, pour renseignements, au notaire. (667)

Etude de M^e LAUMONIER, notaire.

A VENDRE

LA FERME DE CHAMPCOURBET

Commune de Saint-Lambert-des-Levés,

D'une contenance de 14 hectares 51 ares 49 centiares.

S'adresser à M^e LAUMONIER, et, le samedi, à M. CHATRY, propriétaire à Bourgueil, en l'étude du notaire.

Etude de M^e LAUMONIER, notaire.

A VENDRE

LA FERME DE PANVIGNE

Commune de Villebriant,

Exploitée par les époux Delaunay, d'une contenance de 3 hectares.

S'adresser à M^e LAUMONIER ou à M. CHATRY, propriétaire à Bourgueil.

Etude de M^e DUFOUR, huissier à Saumur.

MAISON

Rue Cendrière, n^o 45,

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine.

S'adresser audit M^e DUFOUR.

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

BEL APPARTEMENT AU 1^{er} ÉTAGE

Quatre pièces, cour, cave, etc.,

Rue Royale, n^o 63,

S'adresser à M. BARBIN-MORICET.

A VENDRE

VIN ROUGE

Récoltes 1877 et 1878.

S'adresser à M. POTIER, aux Rigaudières, commune d'Allonnes.

Etude de M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

HOSPICE DE MONTRÉUIL-BELLAY.

A AFFERMER

Par adjudication et par lots,

Par le ministère de M^e HACAULT, notaire,

Dans une des salles de l'Hospice de Montreuil-Bellay,

Le mardi 14 janvier 1879, à une heure après midi.

LA FERME DU GRAND-ARILLER

Appartenant à l'Hospice de Montreuil-Bellay.

Cette ferme est située communes de Montreuil-Bellay et de Méron, et est composée de vastes bâtiments, terres labourables et prés, d'une contenance totale de 30 hectares 28 ares 45 centiares.

Elle est actuellement exploitée par M. Audineau.

La durée du bail sera de neuf années.

Pour plus amples détails, voir les affiches.

S'adresser, pour visiter les lieux, soit à M. FORGET, géomètre-expert à Montreuil-Bellay, soit au fermier; et, pour avoir des renseignements, soit au secrétariat de l'Hospice, soit à M. FORGET, soit à M^e HACAULT, notaire, dépositaire du cahier des charges. (677)

A VENDRE

BEAU CHEVAL

Excellent sous tous les rapports.

S'adresser à M. AUBERT, à Saint-Florent. (639)

AVANCES

et ouvertures de crédit de banque

aux négociants et industriels pressés pour leurs échéances de décembre et janvier.

Ecrire à P. GERMAIN, 7, rue Saint-Ambroise, Paris. (679)

AVIS AUX MÉNAGES

Propriétaire de vignobles, je garantis mes vins naturels et de première qualité. Je les livre par pièces et demi-pièces, à des prix variant selon les distances, depuis 60 francs la barrique de 225 litres environ rendue franco de tous frais et de fût jusqu'à la gare destinataire. — Pour plus amples renseignements, s'adresser à M^{me} veuve BARTHÈS, propriétaire à BÉZIERS (Hérault). (366)

UN HOMME, libéré du service militaire, muni de bons certificats, demande un emploi. S'adresser au bureau du journal.

70, BOULEVARD SAINT-GERMAIN
ENCRE NOUVELLE
 MATHIEU-PLESSY



Croix de la Légion d'Honneur à l'Exposit. univ. de 1867.

ENCRE NOUVELLE Double Violet
 A COPIER
 Adoptée par toutes les grandes Administrations.
 DÉPÔT CHEZ TOUS LES PAPETIERS

VÉRITABLES CAPSULES

RICORD

FAVROT

Ces Capsules possèdent les propriétés toniques du Goudron jointes à l'action anti-blennorrhagique du Copahu. Elles ne fatiguent pas l'estomac et ne provoquent ni diarrhée ni nausées; elles constituent le médicament par excellence dans le traitement des maladies contagieuses des deux sexes, écoulements anciens ou récents, des catarrhes de la vessie et de l'incontinence d'urine. — Prix : 5 fr.

CHLOROSE, ANÉMIE

PILULES ET SIROP FAVROT

au pyrophosphate de fer et de manganèse

CE SEL NE CONSTIPE PAS

Solubilité complète. — Assimilation facile. — Saveur agréable. — Pas de constipation ni d'action sur les dents. — Il contient les éléments principaux du sang et des os. — Son action est héroïque chez les enfants débiles, les convalescents, dans le traitement de l'anémie, de la chlorose, de l'aménorrhée et de la leucorrhée. — Se vend sous forme de Sirop et de Pilules. — Prix : 3 fr.

CONSTIPATION ET MIGRAINE

PILULES DU D^r BONTIUS

Perfectionnées par FAVROT

Purgatif sûr, inoffensif, évacuant la bile et les glaires sans constipation ultérieure; très-utile contre les affections résultant d'un état humoral du sang, les congestions cérébrales, etc.; augmentant l'appétit et régularisant les fonctions intestinales. — Prix : 2 fr.

Dépôt général: pharmacie FAVROT, 102, rue Richelieu, à Paris, et dans toutes les pharmacies.

INJECTION BROU

Hygiénique, infaillible et préservative. Guérison prompte et sûre des écoulements récents ou chroniques et ayant résisté à toute autre médication. Guérit seule et sans rien y adjoindre; le bain préalable est le seul antiphlogistique employé. Se vend dans toutes les bonnes pharmacies de l'univers et à Paris, chez Jules Ferré, pharmacien, 102, rue Richelieu, succ^r de M. BROU.

Etude de M^e THUBÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE A LA CRIÉE

A dater du 2 janvier 1879, la vente à la criée se fera dans un magasin situé sous les arcades du Théâtre, du côté du Square.

TOUS LES JOURS: Huitres fraîches, Truffes du Périgord, Gibier, Harengs saurs, Marrons, etc., etc.

POISSON DE MER: Les Mercredis, Vendredis et Samedis. La vente commencera à sept heures du matin et sera terminée à dix heures et demie.

Le commissaire-priseur, THUBÉ.

(678)

BANQUE GÉNÉRALE DE CRÉDIT

(Société anonyme)

Capital: 10,000,000 de francs

ÉMISSION

de 10,000 Actions de 500 francs

ON VERSE:

En souscrivant... 125 fr.

A la répartition... 125 »

Le surplus ne sera appelé qu'au fur et à mesure des besoins de la Société. Aucun appel de fonds ne dépassera 125 francs.

Il sera annoncé au moins un mois d'avance.

Cet établissement de crédit a fonctionné pendant 5 ans, sous forme de Société de participation, avant d'être constitué en Société anonyme.

Il a donné, pendant ce laps de 5 ans, un revenu moyen de 15 0/0 par année. Depuis sa constitution en Société anonyme, il a distribué:

Pour les exercices

1875 10 » 0/0 | 1877 15 » 0/0

1876 12 1/2 0/0 | 1878 16 1/2 0/0

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE

du 20 Décembre au 5 Janvier 1879

A Paris: Au Siège social, 7, rue Lafayette.

En Province. — Dans les Succursales de la BANQUE GÉNÉRALE DE CRÉDIT.

La Société se réserve le droit de répartition des actions souscrites.

Les souscriptions d'actions libérées seront admises de préférence.

Le journal le MONITEUR DE LA BANQUE ET DE LA BOURSE du 22 décembre, contenant tous renseignements sur l'émission, sera envoyé franco sur demande. (655)



Vente à Crédit

100,000 MONTRES

de Genève

Garanties 5 années

à tout prix à toute per-

sonne qui en fera la

demande après de l'Al-

bum illustré contena-

nt tous genres de

montres avec man-

ches et argent.

Conditions de vente et

d'expédition. — Adresser

les demandes à M. BROU, 102, rue Richelieu, Paris.

SPÉCIALITÉ

DE PATÉS D'ALOUETTES

Aux foies gras truffés, de M. Guinaudeau, de Doué-la-Fontaine.

Dépôts à Saumur, chez M. GUY-ROBIN et à l'Hôtel d'Anjou. (674)

BACCALAURÉATS

L'Institution Chevallier

Rue du Cardinal-Lemoine, 65, Paris.

Qui comptait CENT VINGT-HUIT admissions pour l'année scolaire 1877-78, vient d'inaugurer sa nouvelle année scolaire en faisant recevoir soixante-dix de ses élèves dans la seule session de novembre 1878. Ce sont:

Lettres. — 1^{re} PARTIE: MM. Blond, Buché, Bulteau, Chigé, Dupré, Gallard, Jégou, Labat, Lemonnier, Martin (Georges), Pannetier, Perrinet, Pluche, Ravault, Selvili (Ivan), Viallet, Virot.

2^e PARTIE: MM. Aguilu, Barbet, Bochet, Chanvin, Chassie, Chevalier, Colas, Coursier (Paul), Demay, Dupressoir, Gilles, Girard (Louis), de Lasalle, Lévy, Leymarie, Louchet, Manceron, Millot, Moulin, Pombia, Rémond, Simonin, Vignon, Vrain.

Sciences. — MM. Alayrangues, Boyer, Buache, Chartier, Cottel, Debeaumont, Gabriel, Guérin, Jug, Landrieu, Lefèvre, Martha, Martin (Emile), Michel, Morin, de Rivière, Robin, Tholotte, Truchetet, Vacossin, Valliez.

L'Institution, qui a fait recevoir 549 élèves depuis le 1^{er} novembre 1874, doit ses remarquables succès à sa discipline et à la large organisation de ses cours.

Cours spéciaux pour les sessions d'avril et de juillet-août.

Cours élémentaires pour les jeunes gens arriérés dans leurs études.

Saint-Cyr. — Préparation spéciale.

Volontariat. — L'Institution donne à ses élèves, sans augmentation du prix de la pension, des cours préparatoires aux examens du volontariat.

Demandez le prospectus et le tableau des cours. (666)

Saumur, imprimerie P. GODET.